CÉLÉBRATION DES 45 ANS DE LA CHARTE AFRICAINE (1981–2026) : DÉFENDRE NOS DROITS, LUTTER CONTRE LES TENDANCES RÉGRESSIVES

Alors que la société civile à travers l'Afrique commémore les 45 ans de l'adoption de notre Charte africaine fondatrice, nous devons rester unis face aux tentatives visant à démanteler les droits et les protections acquis par des générations de défenseurs africains.

Qu'est-ce que le projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les valeurs (FSV) ?

Le projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les valeurs a été élaboré lors de conférences organisées en Ouganda et au Ghana (2023–2026). Présenté comme un outil visant à protéger la tradition et la culture africaines, ses dispositions restreignent en réalité les droits humains fondamentaux, interdisent l'éducation sanitaire essentielle, ignorent les structures familiales africaines réelles et enjoignent aux gouvernements de se retirer des traités africains établis en matière de droits humains

MYTHE	RÉALITÉ
Le projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les valeurs est panafricain; il est fait par des Africains pour les Africains	Le texte a été rédigé et financé par des groupes d'extrême droite des États-Unis et d'Europe. Le Christian Council International (CCI), basé aux Pays-Bas, revendique publiquement la paternité du texte, tandis que Family Watch International, basé aux États-Unis, et l'organisation polonaise Ordo Iuris en sont les principaux stratèges et organisateurs.
Les valeurs africaines sont menacées par des idéologies étrangères, et cette charte nous protège.	Le projet de charte lui-même introduit des agendas politiques conservateurs occidentaux dans le droit africain. Les articles 10(9) et 24 de la charte ordonnent explicitement aux États africains d'approuver la Déclaration du Consensus de Genève : un document politique rédigé directement par le gouvernement des États-Unis.
Le projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les valeurs protège les familles et les traditions africaines	Le projet de charte impose une conception coloniale étroite de la famille. Les systèmes de parenté africains véhiculaient des conceptions plurielles, élargies et relationnelles de la famille bien avant l'existence des codes juridiques coloniaux. Ce que le projet de charte présente comme une tradition n'est qu'un vestige colonial et un contrôle patriarcal qui efface les grands-mères élevant des orphe-lins, les parents isolés, les veuves et les réseaux familiaux élargis, les privant ainsi de protection juridique, d'aide sociale ou de droits successoraux. Une charte qui ne reconnaît pas ces familles ne les protège pas ; elle les abandonne.
Le projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les val-eurs permettra réaliser la sou-veraineté africaine	Le projet de charte dénature la souveraineté, la transformant d'un principe de libération en un outil d'interdiction. La véritable souveraineté appartient aux peuples africains, et non aux élites qui se protègent du contrôle en matière de droits de l'homme.
Il s'agit de la première charte in-spirée des valeurs, des religions et des cultures africaines	L'Afrique a mis en place un système de droits de l'homme de niveau mondial au cours des 45 dernières années. La Charte africaine (adoptée en 1981), le Proto-cole de Maputo et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ont été créés par des Africains pour des Africains afin de protéger la dignité humaine, l'égalité et le patrimoine culturel positif.
Le projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les val-eurs est bénéfique pour les femmes et les filles africaines	Il prive les femmes de leur autonomie et supprime les mesures de protection de l'enfance. Il supprime l'accès aux soins de santé reproductive vitaux, interdit l'éducation à la santé et à la sécurité corporelle dans les écoles, encourage la réti-cence à la vaccination (notamment contre le HPV et le cancer du col de l'utérus) et soumet la santé et la sécurité des enfants au veto parental absolu. Aucune souveraineté n'est authentique là où l'autonomie corporelle et l'égalité des genres sont bafouées.
Il n'est pas parfait, mais dans l'ensemble c'est bien.	Elle est structurellement irréformable et fondamentalement dangereuse. Le projet de charte ne conserve le langage formel des droits de l'homme que pour vider systématiquement ces droits de leur substance juridique, subvertir les tribunaux régionaux et mener un coup d'État juridique contre le droit continental.
Si elle n'est pas adoptée, elle ne constitue pas une menace	La menace est déjà à nos portes. Même si elle n'est pas adopté, il influence déjà les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme et les législations nationales. Par exemple, le projet de loi type sur la protection de la famille du Parlement panafricain cite le projet de Charte FSV et en adopte le langage; de même, des projets de loi nationaux adoptent et reproduisent déjà ses discours néfastes sur les valeurs familiales et son recul en matière de droits.

CÉLÉBRATION DES 45 ANS DE LA CHARTE AFRICAINE (1981–2026) : DÉFENDRE NOS DROITS, LUTTER CONTRE LES TENDANCES RÉGRESSIVES

Si le projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les valeurs est adopté par les chefs d'État :

L'adoption de ce projet de charte démantèlerait l'architecture africaine des droits de l'homme en ordonnant aux États membres de rejeter les décisions de la Cour et de la Commission africaines, remplaçant ainsi le contrôle judiciaire par un Comité de l'UA sur la famille, la souveraineté et les valeurs soumis à un filtrage idéologique. Ce système parallèle isolerait les citoyens africains des mécanismes de protection régionaux et mettrait les autorités étatiques à l'abri de toute responsabilité en cas de violations des droits de l'homme.

Ce que cette adoption signifierait pour votre OSC et votre communauté :

Si ce projet de charte est adopté ou transposé dans le droit national, il démantèlera les protections régionales des droits de l'homme et aura de graves répercussions sur la société civile:

1

Rétrécissement de l'espace civique et criminalisation : les gouvernements utiliseront les règles vagues de la charte relatives à la moralité publique et à la souveraineté pour adopter des lois restrictives sur les ONG, limiter leur financement, criminaliser la défense des droits et qualifier les OSC d' agents étrangers. En qualifiant les OSC de défense des droits de l'homme d' agents étrangers, le projet de charte cherche à réduire au silence le contrôle exercé par la population. Une société civile indépendante et les mouvements en faveur de la démocratie ne constituent pas des menaces étrangères : ils incarnent la souveraineté et l'autodétermination africaines en action.

2

Perte de protections durement acquises : des décennies de victoires remportées par les OSC africaines au niveau communautaire, telles que l'interdiction légale du mariage des enfants, la protection contre les mutilations génitales féminines (MGF), la protection contre l'héritage des veuves et l'accès à la santé pour les adolescents, seront légalement remises en cause.

3

Absence d'accès à la justice : les citoyens et les OSC ne pourront plus saisir les cours régionales africaines lorsque les gouvernements nationaux violeront les droits de l'homme.

La meilleure option

Plutôt que d'adopter un instrument régressif dicté par des puissances étrangères, les États africains doivent défendre la ratification universelle du Protocole de Maputo sans réserves, ainsi que la levée des réserves existantes et des clauses de dérogatoires. Financer intégralement et appliquer nos accords continentaux existants, tout en respectant les engagements nationaux tels que l'allocation de 15 % des budgets nationaux aux soins de santé conformément à la Déclaration d'Abuja, garantit la santé, l'égalité et la dignité pour tous les Africains à travers des cadres ancrés dans une véritable jurisprudence africaine.

Appel à l'action

Nous ne pouvons pas permettre le démantèlement du cadre africain des droits de l'homme et de ses mécanismes alors même que nous célébrons les 45 ans de la Charte africaine. Nous appelons les OSC á travers le continent à dénoncer ce projet soutenu par des forces étrangères, à mobiliser les communautés locales et à exiger que nos gouvernements défendent une véritable souveraineté africaine à travers le Protocole de Maputo.

pour les sources / où trouver plus d'informations sur le site web de SOAWR https://soawr.org/resources_posts/resistance-hub/

SOLIDARITY FOR AFRICAN WOMEN'S RIGHTS
A force for freedom

MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ POUR LES DROITS DES FEMMES AFRICAINES
Une force pour la liberté

MEWC
Make Every Woman Count

AKINA MAMA WA AFRIKA

Equality Now
A just world for all women and girls